

connexes (méthode de l'appréciation verticale). Celles-ci examinent avant tout la gestion des tâches en effectuant des contrôles d'efficacité et en favorisant le processus d'apprentissage au sein de l'administration.

Il est prévu de grouper comme il suit les domaines de la politique:

- a. Etat et autorités (questions institutionnelles, politique étrangère, armée, justice);
- b. politique économique (y compris les finances);
- c. l'Etat prestataire de services (assurances sociales, santé publique, énergie, environnement, transports et communications, formation, science, recherche, télécommunications).

– Les sections qui embrassent en tant que tout (méthode de l'appréciation horizontale). Dans leurs rapports avec le Conseil fédéral et l'administration, elles appliquent la méthode de l'appréciation globale des problèmes en examinant des questions qui se posent d'une façon semblable dans tous les secteurs de l'administration.

Les divers problèmes sont regroupés comme il suit:

– Direction et information: cette section examine quelles sont les méthodes de direction utilisées par l'administration, comment sont appliqués les principes de l'organisation administrative dans la pratique et comment fonctionne la circulation de l'information à l'intérieur des services et entre ceux-ci. La section s'intéresse notamment à la manière dont fonctionne au sein de l'administration la coordination entre les divers offices compétents.

– Ressources: là, il s'agit de savoir comment sont assurées la planification, la gestion et l'utilisation optimale du personnel, des moyens matériels et des méthodes modernes de travail.

– Efficacité: cette section cherche à savoir comment l'administration tient compte des effets de ses activités. Là, il s'agit de savoir si l'administration contrôle la qualité et l'utilité des mesures qu'elle prend et si elle en tire les conséquences pour modifier, le cas échéant, les objectifs.

Nous voulons contribuer à affermir la confiance du public en l'administration en effectuant des contrôles plus rigoureux et, au besoin, en mandatant la délégation des Commissions de gestion.

Dans nos propres rangs, nous encourageons la réflexion sur la tâche et la manière de procéder des Commissions de gestion en instituant un groupe de coordination des deux commissions, qui planifie les travaux de contrôle et en apprécie régulièrement les résultats.

Nous encourageons le professionnalisme dans notre travail en suivant une formation ad hoc et en nous perfectionnant.

Enfin, nous souhaitons renforcer l'effet de nos travaux sur l'opinion publique par un travail constant auprès des médias.

2. Les travaux des Commissions de gestion visent des questions de principe

Nous travaillons selon le principe du contrôle systématique par sondages.

Nous fixons les points forts de notre programme de travail, en évitant cependant qu'il y ait, à long terme, des lacunes dans les contrôles.

Nous fixons des priorités et établissons les programmes annuels correspondants auxquels il ne peut être dérogé que sur proposition du groupe de coordination.

Pour une période donnée, la qualité des contrôles passe avant leur nombre.

3. Durant une phase d'essai de deux ans, nous recueillerons les expériences faites grâce aux nouvelles lignes directrices. Pour ce faire, nous sommes contraints de déroger à certains principes organisationnels fixés dans le règlement des Commissions de gestion de 1972. Après consultation du Bureau du Conseil des Etats, nous renonçons pour l'instant à modifier le règlement. A l'issue de la phase d'essai, nous adopterons le règlement et le présenterons au conseil pour approbation. Pour l'heure, nous nous contentons de vous proposer de prendre acte du présent rapport.

Antrag der Kommission
 Kenntnisnahme vom Bericht
Proposition de la commission
 Prendre acte du rapport

Iten Andreas, Berichterstatter: Wir haben in den letzten Jahren in der GPK einige Veränderungen vorgenommen, um den gewandelten Anforderungen an die parlamentarische Oberaufsicht besser zu genügen. Zu ihnen gehört die Einführung der Parlamentarischen Verwaltungskontrolle. Von Bedeutung für die Organisation und die Oberaufsicht ist auch die Einführung der GPK-Delegation.

Im Zusammenhang mit diesen Neuerungen war es nötig, das Innenleben der GPK zu überprüfen. Deshalb haben die Kommissionen beschlossen, ihre Arbeit zu verbessern und durch dauernde Selbstkontrolle zu prüfen, ob sie dem Auftrag gerecht werden. Zu diesem Zweck wurde ein Leitbild geschaffen, das uns erlaubt, die Arbeit besser zu gestalten und zu reflektieren.

Die neue Sektionsstruktur mit horizontalen Sektionen, die sich Querschnittsthemen der Verwaltung annehmen, und vertikalen Sektionen, die die klassische Departementskontrolle vornehmen, ist als Versuch gedacht. Wir wollen während zwei Jahren Erfahrungen sammeln, bevor wir diese Matrixstruktur definitiv verankern. Es wäre auch möglich, dass die GPK des Nationalrates die Matrixstruktur nach zwei Jahren definitiv einführt und die GPK des Ständerates zur alten Organisation zurückkehrt. Der Entscheid wird in zwei Jahren fallen.

Neu und von besonderer Wichtigkeit ist die Einführung einer Koordinationsgruppe beider Geschäftsprüfungskommissionen. Sie hat den Auftrag, die Arbeit zu überwachen, damit keine Doppelspurigkeit entsteht.

Die Geschäftsprüfungskommission des Ständerates hat beschlossen, Ihnen einen kurzen, resümierenden Bericht zuzustellen. Sollten wir nach zwei Jahren die Neuerung definitiv festlegen, müssten wir das Reglement der Geschäftsprüfungskommission abändern und Ihnen zur Genehmigung vorlegen. Das Büro des Rates hat uns erlaubt, das Leitbild ohne Reglementsänderungen als Provisorium für zwei Jahre in Kraft zu setzen. Das ausführliche Leitbild mit seinen Anhängen ist eine Art Handbuch für die Mitglieder der Geschäftsprüfungskommission.

Wir bitten Sie heute lediglich, zur Kenntnis zu nehmen, dass wir Neuerungen eingeführt haben und dass wir nach Ablauf des Provisoriums mit Anträgen an den Rat gelangen werden. Ich danke für die Kenntnisnahme.

Angenommen – Adopté

92.036

GPK N/S. Bericht über Inspektionen und Aufsichtseingaben 1991

CdG N/E. Rapport sur les inspections et les requêtes 1991

Bericht der Geschäftsprüfungskommissionen vom 10. April 1992 (BBl III 468)
 Rapport des Commissions de gestion du 10 avril 1992 (FF III 462)

Antrag der Kommission
 Kenntnisnahme vom Bericht
Proposition de la commission
 Prendre acte du rapport

Angenommen – Adopté

An den Nationalrat – Au Conseil national

GPK N/S. Bericht über Inspektionen und Aufsichtseingaben 1991

CdG N/E. Rapport sur les inspections et les requêtes 1991

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1992
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	08
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	92.036
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	12.06.1992 - 08:00
Date	
Data	
Seite	485-485
Page	
Pagina	
Ref. No	20 021 437

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.